

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

23 FEV. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réserve
du
Moniteur
belge

***26030394***N° d'entreprise : **0679 950 994****Nom**(en entier) : **IMMO-CONSULTANT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue de Fré 108 Boîte 12 à 1180 Uccle****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Il ressort du procès-verbal de l'organe d'administration du 27 janvier 2026 que les résolutions suivantes ont été adoptées :

1^{ère} RÉSOLUTION :

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration décident de transférer le siège social de la société de l'Avenue De Fré 108 Boîte 12 à 1180 Uccle, vers Chaussée de Bruxelles 102 B à 1410 Waterloo et ce à dater d'aujourd'hui.

Le transfert du siège social entraîne également le transfert d'adresse de l'unité d'établissement à la même adresse que le siège social.

2^{ème} RÉSOLUTION :

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent comme mandataire spécial la SRL ATALEX (BCE 0826.352.995), représentée par Monsieur Alexandre DE CHESTRET, avec faculté de subdéléguer, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises du chef des résolutions prises ci-dessus. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

Fait à Waterloo, le 03 février 2026

SRL ATALEX**Mandataire****Représentée par Alexandre de CHESTRET**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2026 - Annexes du Moniteur belge